



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Arrêté N° DSM/2016/ 21
portant fin de fonction d'administrateur
provisoire de l'Université de La
Réunion

Le recteur de l'Académie de La Réunion
Chancelier des universités

VU du code de l'éducation, notamment les articles L719-8, L711-10 ;

VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

VU le décret 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains établissements publics de l'État ;

VU l'arrêté N°2016-13/DSM relatif à la nomination d'un administrateur provisoire à l'Université de La Réunion ;

Considérant qu'à l'issue de la réunion convoquée le 08 septembre 2016 le président de l'Université de La Réunion a été élu ;

ARRETE

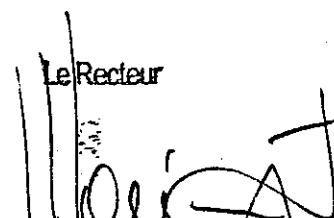
Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Frédéric CADET en qualité d'Administrateur provisoire de l'Université de La Réunion ainsi qu'à la délégation de signature afférente.

Article 2 : Cette décision prend effet à compter du 09 septembre 2016, au lendemain de l'élection du nouveau président.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'Université de la Réunion et ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Réunion.

Article 4 : Le recteur de l'académie de la Réunion, chancelier des universités, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 9 septembre 2016

Le Recteur

Velayoudom MARIMOUTOU

